



Bordeaux, le 16 février 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fin de l'évacuation d'un campement illicite à Pessac

Ce matin, en exécution de l'ordonnance d'expulsion du Tribunal administratif de Bordeaux du 10 février 2017 et à la demande la direction du CHU sollicitant le concours de la force publique, les forces de l'ordre ont procédé, à la demande de Pierre DARTOUT, préfet de la Gironde, à l'évacuation du campement de l'ancienne maison de retraite de l'alouette à Pessac.

L'opération s'est déroulée sans incident majeur en présence de l'huissier de justice.

Les 23 personnes présentes au moment de l'évacuation (12 ressortissants français et 11 ressortissants étrangers) se sont vues proposées une solution d'hébergement par la direction départementale de la cohésion sociale.

Toutes l'ont refusée à l'exception d'une famille de 3 adultes et 2 enfants, qui a été conduite dans les locaux d'Emmaüs pour être mise à l'abri et prendre un repas chaud avant de rejoindre dans l'après midi un hôtel où ils resteront le temps de l'examen de leur situation administrative.

Tous les occupants ont pu récupérer leurs affaires personnelles avant de quitter les lieux. Les autres biens (matelas, meubles de récupération, vêtements, etc) ont été entreposés chez un garde-meuble qui leur est accessible dès à présent.

Dès la fin de la matinée, une société spécialisée a entrepris de refermer les ouvertures du bâtiment pour empêcher toute nouvelle intrusion.